

COMITÉ D'ENTENTE DES GRANDS INVALIDES DE GUERRE – CE-GIG

Association loi 1901 publiée au journal officiel des associations le 21 octobre 2017

SECRETARIAT : Éliane Bonimond - 20 rue d'Aguesseau 75008 PARIS
E-Mail: ebonimond@gueules-cassees.asso.fr

FEDERATION DES AMPUTES DE GUERRE DE FRANCE
74, BOULEVARD HAUSSMANN - 75008 PARIS

FONDATION DES AVEUGLES DE GUERRE
20, RUE D'AGUESSEAU - 75008 PARIS

UNION DES BLESSES DE LA FACE ET DE LA TÊTE "GUEULES CASSEES "
20, RUE D'AGUESSEAU - 75008 PARIS

FEDERATION NATIONALE DES BLESSES MULTIPLES ET IMPOTENTS DE GUERRE
10, RUE LANCRY - 75010 PARIS

ASSOCIATION DES MUTILES DE GUERRE DES YEUX ET DES OREILLES
29, RUE GUILLAUME TELL - 75017 PARIS

ASSOCIATION NATIONALE DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE
13, AVENUE DE LA MOTTE PICQUET - 75007 PARIS

SYNTHESE CA - CE-GIG DU 12 DECEMBRE 2018

III – SUJETS DU CE-GIG

3.1) Fonctionnement du CE-GIG

– Site Internet –

Le site a été ouvert le 13 juillet.

Actuellement son taux de rebond est de 41,84 %.

Le temps moyen de consultation est de 4'26. Il a reçu 15.344 visites.

Il est souhaité que des publicités soient faites dans les divers journaux des associations ainsi que sur leur propre site Internet, pour le faire mieux connaître.

Des remerciements sont adressés unanimement au webmestre pour son travail et le résultat produit.

– Inscription au Comité de la Flamme

Cette inscription est en cours auprès de ce Comité.

3.2) Affaires en cours

– Décret RAPO, point de situation – rôle du CE-GIG dans les avancées

Le décret est actuellement en discussion au Conseil d'État.

Suite au courrier adressé par le CE-GIG en octobre, la secrétaire d'État a arbitré sur les demandes exposées, et retenu les points suivants :

- deux pensionnés dans la commission (au lieu de un prévu) ;
- délai du recours porté à 6 mois, (identique au délai pour les tribunaux des pensions) ;
- les frais de déplacement de l'accompagnant du requérant seraient pris en compte à condition que le requérant soit invalide.

La secrétaire d'État n'a pas retenu la demande concernant la diffusion systématique des expertises.

– Transfert du contentieux – visite au tribunal administratif

Ce transfert est l'affaire du ministère de la Justice qui devra mettre en application le décret, actuellement en cours de rédaction.

La visite au tribunal administratif de Paris a été très instructive, et les retours en sont très positifs.

– Demande de financement parvenue sur notre site

Une demande d'un HIA pour le financement d'une pompe à massage est arrivée sur notre site. A l'unanimité, la réponse est que ce n'est pas le rôle du CE-GIG de faire ce financement. Cette demande doit être adressée dans les formes habituelles aux associations qui le composent, qui elles, seule ou à plusieurs pourront financer ce type de demande.

3.3) Fiscalité des personnes en situation de handicap

– Point de situation ISF/IFI

Le président rappelle les conséquences de la transformation de cet impôt. Il indique avoir rencontré un député LREM à qui il avait exposé le problème. Celui-ci avait déposé pour la première lecture du texte à l'Assemblée Nationale, un amendement sous forme d'un article additionnel. Cet amendement a été retiré au dernier moment. Il souhaiterait le redéposer lors du passage de la loi en deuxième lecture à l'Assemblée.

– Loi de finances pour 2019 – projet veuves UF au Sénat

Le président indique que lors du passage de cette loi de finances au Sénat un amendement a été déposé et retenu. Mais, lors de la seconde lecture de la loi de finances à l'Assemblée, le vote a confirmé le texte approuvé lors de son 1^{er} passage, et donc rejeté cet amendement.

3.4) Dossiers de fond

– Les veuves (situation actuelle et future dans chaque association)

On peut actuellement imaginer qu'à court terme, les associations du monde combattant compteront plus de veuves de la génération AFN que de combattants des OPEX.

La FAGF a adressé récemment un courrier à la secrétaire d'État pour demander la revalorisation des pensions des veuves non imposables. D'autre part cette association est en train d'étudier un questionnaire à adresser à toutes ses veuves, questionnaire qui sera anonyme.

3.4.2 – Comparaison PMI et handicap civil (fiche de L'UBFT)

Le président a transmis pour information, une fiche réalisée par l'UBFT sur ce sujet.

3.5) Rayonnement du CE-GIG

La journée du 31 mars 2019 sera celle du centenaire de la loi du Droit à Réparation (dite loi LUGOL).

Les membres présents sont unanimes à penser qu'il faut que le CE se distingue pour cette date qui pourrait devenir leur jour de dépôt de gerbe et ravivage à l'Arc de Triomphe, en fin de journée.

IV) TOUR DE TABLE – DIVERS

La FAGF finance l'association « la voile pour se reconstruire » qui peut rassembler une cinquantaine de blessés en Corse pour une sortie en bateau, en mai prochain.

Le centenaire de l'Union des Aveugles de Guerre (UAG) a été célébré samedi dernier 8 décembre. Cette très belle manifestation a rassemblé environ 200 personnes, sans problème, malgré les circonstances particulières de ce samedi.

Un recueil d'environ 50 poèmes d'aveugles publiés dans les journaux de l'association depuis sa création, ont été rassemblés dans ce recueil.

D'autre part, un film sur MAGINOT sera diffusé sur la chaîne histoire. Ce film sera présenté à l'Assemblée Nationale à une date qui sera précisée (13-19 ou 20 février).

* * *

V) 2^{ème} PARTIE : INVITES

1- Représentant du SGA : le guide des militaires blessés

Le Commissaire représentant le SGA présente la version papier de ce guide qui comporte toute l'information utile au militaire blessé ainsi que pour sa famille. Il rappelle tous les droits de chacun. A la demande du CSFM, y sont intégrés des modules de suivi du traitement du dossier du blessé, une vingtaine de fiches thématiques (handicap, CNMSS, reconversion ...).

Ce guide est téléchargeable sur le site du ministère de la défense (defense.gouv.fr/blessé), consultable page par page.

2 Accueil d'une chercheuse universitaire

Ses recherches ont pour but de faire une comparaison entre la France et les États-Unis dans la gestion des blessés depuis 2001.

Son travail aux États-Unis étant terminé, elle recherche des entretiens avec des présidents d'associations d'anciens combattants en France, et souhaite transmettre un appel à participation pour des entretiens avec des blessés depuis 2001.

Les présidents des PGIG, AMGYO, FAGF, et le représentant de la FNBMIG ont répondu favorablement à sa demande, en lui indiquant qu'ils avaient des jeunes blessés au sein de leurs associations.

* * *